

Enquête entretien prénatal précoce (EPNP)

ENQUÊTE RÉALISÉE DU 29/08/2023 AU 20/09/2023

SOMMAIRE

Page 3	Méthodologie
Page 5	Profil des répondants
Page 5	Réponses - Formation aux entretiens ?
Page 5	Réponses - Proposition de l'EPNP aux femmes enceintes ?
Page 9	Réponses - Modalités de réalisation de l'EPNP ?
Page 11	Réponses - Objectifs du professionnel réalisant l'EPNP ?
Page 13	Réponses - Dans le cas où l'EPNP n'est pas réalisé
Page 13	Réponses - Le retour de l'EPNP
Page 15	Réponses - Les ressources et les besoins des professionnels
Page 16	Conclusion
Page 16	La boîte à outils RPO
Page 18	Références

MÉTHODOLOGIE

L'équipe du pôle parcours du RPO a souhaité recueillir le point de vue **des professionnels de périnatalité d'Occitanie 1 an après la mise en place de l'Entretien Post-Natal Précoce (EPNP)**.

Pourquoi une enquête relative à cette thématique ?

L'EPNP est un entretien qui devrait être obligatoirement proposé aux femmes /couples depuis le 1er juillet 2022 avec une application tarifaire au 5/09/2022.

Les DSRP (dispositif de santé régionaux en Périnatalité) doivent également contribuer au déploiement de l'EPNP.

Cela est en cohérence avec :

- L'instruction du 3 août 2023 relative à l'actualisation des missions des dispositifs spécifiques régionaux en périnatalité. « Le soutien de la prise en charge globale des grossesses, avec notamment le déploiement de l'entretien prénatal et de l'entretien post-natal. »

L'instruction interministérielle du 18 juillet 2023 relative à la déclinaison de la politique des 1000 ers jours qui prône :

- « Une approche globale de la santé allant de la prévention aux soins et à l'accompagnement
- Un balisage personnalisé passant par l'EPP point d'entrée dans le parcours
- La valorisation de l'EPNP »

Notre constat de départ est le taux d'EPNP en 2022 sur l'Occitanie de 7%. Ce taux nous est donné par la CPAM et correspond aux actes toutes caisses confondues.

La DGOS a un taux attendu pour la réalisation des EPNP explicité clairement dans l'instruction des 1000 ers jours de 10% en 2023 et de 60% en 2026.

Notre objectif a été de connaître, via un questionnaire, les pratiques actuelles, les problématiques liées à la mise en place de ce nouvel entretien, les freins, les besoins des professionnels d'Occitanie afin d'y apporter des réponses.

Le choix de la méthode a été une étude transversale quantitative vers les professionnels de santé habilités à la réalisation de l'EPNP (médecins et sages-femmes).

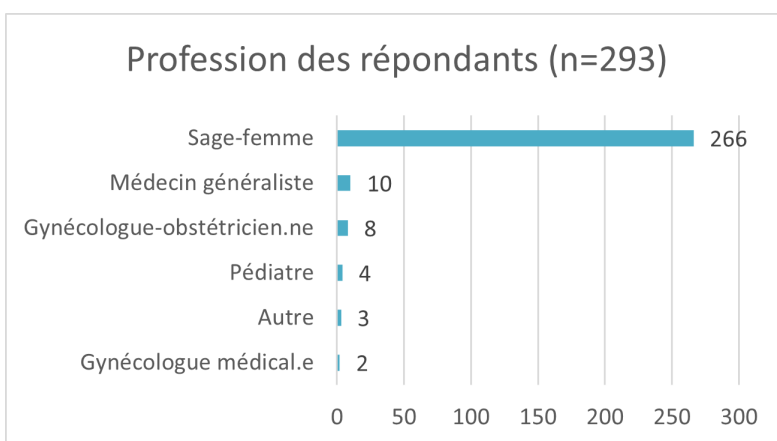
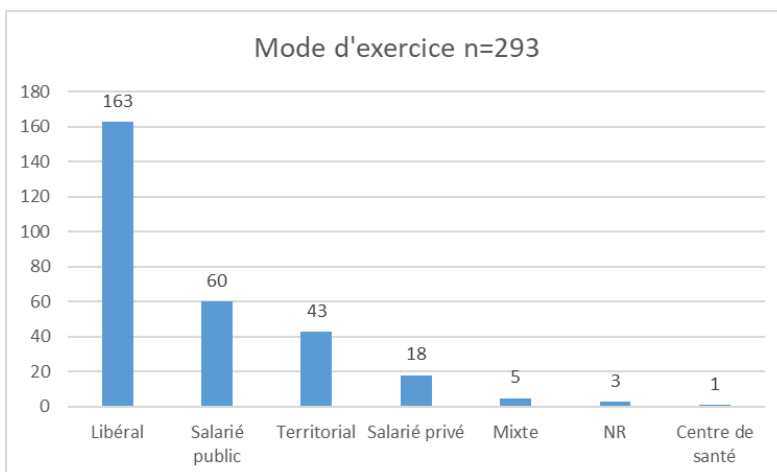
La durée a été limitée sur la période du 29/08/2023 au 20/09/2023, correspondant au 1 an de la mise en place.

Le questionnaire a été élaboré sur le logiciel REDCAP® et envoyé à nos contacts par mail et via les réseaux sociaux. Nous avons construit ce questionnaire en nous appuyant sur les préconisations 2022 du Collège National des sages-femmes de France.

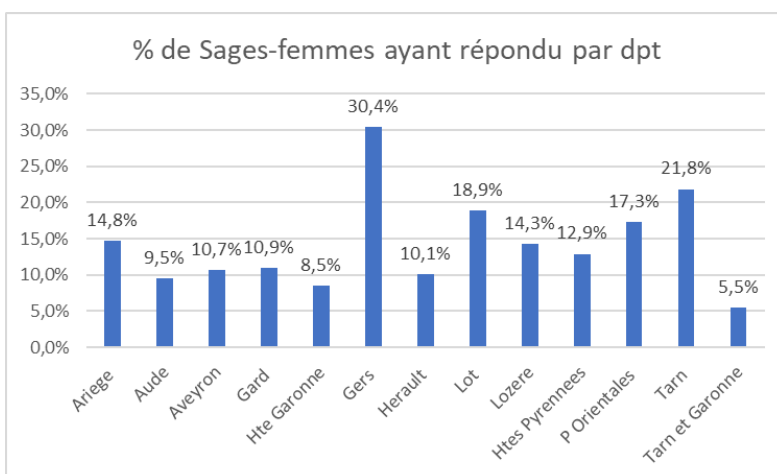
PROFIL DES REpondANTS

Nous avons obtenu 299 réponses, 293 ont été analysées, nous avons retiré de l'analyse les professionnels ne pouvant réaliser l'EPNP. Seuls les médecins et sages-femmes peuvent coter cet entretien.

La majorité des répondantes étaient des sages-femmes dont 90,8% en libérales.



Nous avons voulu connaître le taux de réponses par département pour les sages-femmes (n= 256) professionnels les plus représentatives de l'enquête. Le nombre de sages-femmes en Occitanie est de 2364 (Champ : 76 - Occitanie, Source : ASIP-Santé RPPS - traitements Drees - données au 1er janvier 2023)



Le taux moyen de sages-femmes ayant répondu est de 14,3%. Certains départements sont peu représentés. Cette enquête montre sa faiblesse dans ce nombre restreint.

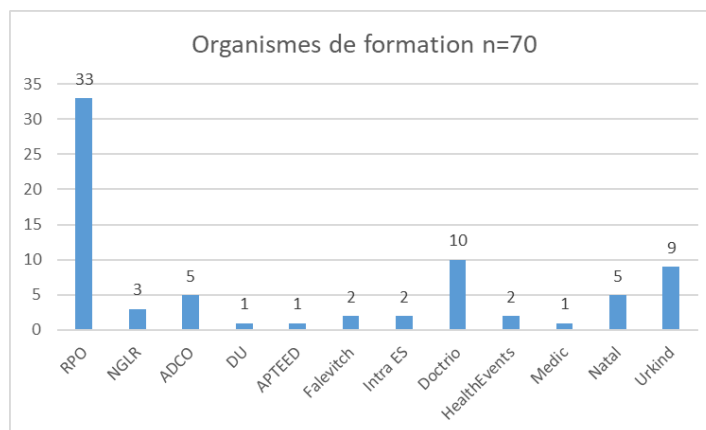
Cependant en 2019, lors d'une enquête similaire faite sur la thématique de l'Entretien Prénatal Précoce le taux de réponse était de 12%.

Plusieurs explications possibles :

- La suractivité des professionnels,
- Un annuaire des professionnels à améliorer
- La sur sollicitation des professionnels aux enquêtes diverses/mémoires...

RÉPONSES**FORMATION AUX ENTRETIENS ?****1 - Avez-vous été formé à la pratique des entretiens ?**

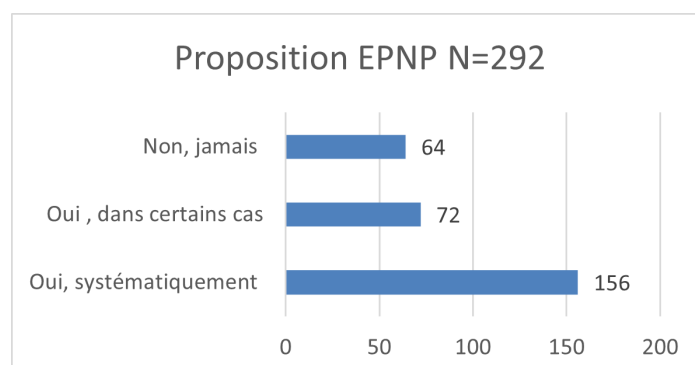
► À cette première question, 157 professionnels sur 290 ont répondu « non » soit 54,1%.
3 n'ont pas répondu

2 - Les organismes de formation cités :

Pour la moitié des répondants l'organisme de formation était le réseau périnatal (NGLR+RPO).

PROPOSITION DE L'EPNP AUX FEMMES ENCEINTES ?

Nous avons ensuite cherché si les professionnels proposaient l'EPNP à leurs patientes et si cette proposition était corrélée à des conditions.

1 - Proposez-vous l'EPNP ?

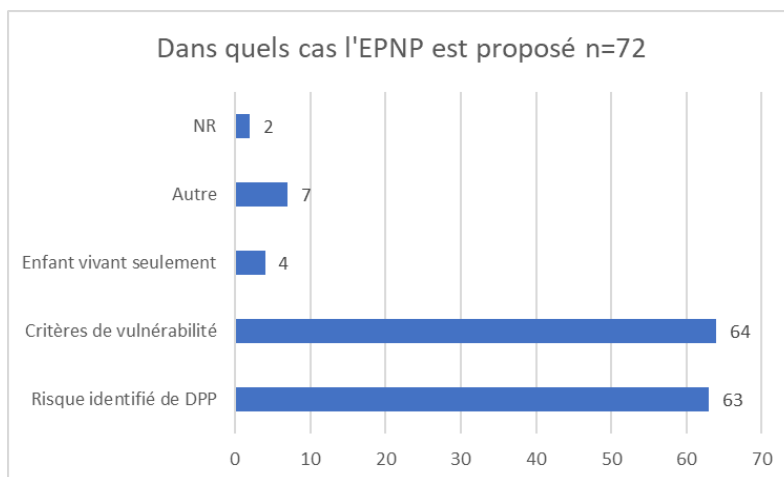
► **Seulement 156 professionnels (53%) proposent systématiquement un EPNP :**

- 64 répondent non, jamais
- 72 répondent oui, dans certains cas

Celui-ci devrait être proposé en systématique, il est une étape obligatoire du parcours des femmes en post-partum depuis le 1er juillet 2022.

2 - S'il est proposé «dans certains cas», quelles situations justifient sa proposition ?

► **Parmi les 72 professionnels ayant répondu :**



Le risque de dépression du post-partum et l'existence de critères de vulnérabilités définissent la proposition d'un EPNP pour certains professionnels.

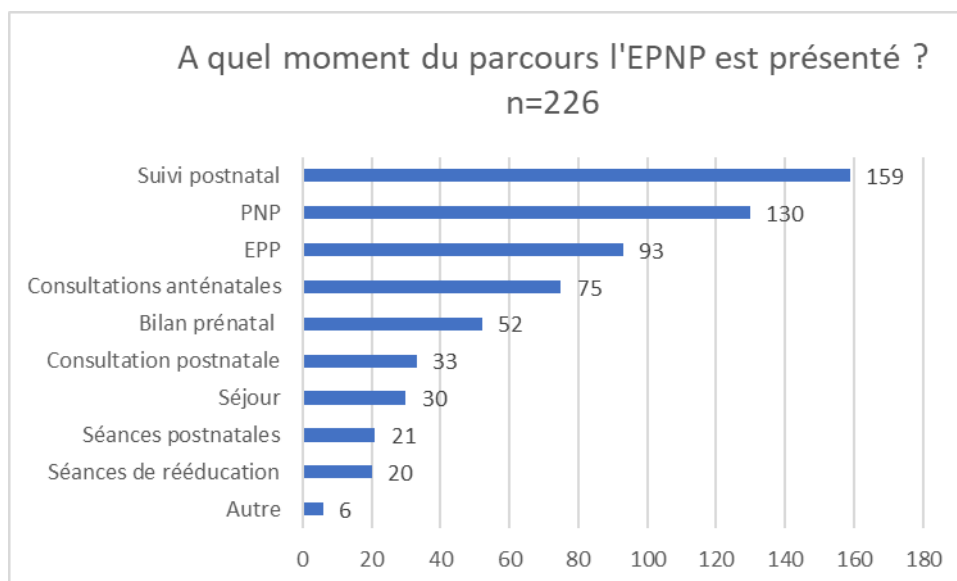
Les autres cas justifiant sa proposition sont :

- La primiparité
- Le vécu d'un accouchement traumatique
- Le suivi anténatal de la parturiente

A noter : certains professionnels ciblent uniquement les mères d'enfant vivant (n= 4) cette spécificité n'est pas inscrite dans l'article L2122.

« Cet entretien a pour objet, dans une approche globale de prévention en postpartum, de repérer les premiers signes de la dépression du postpartum ou les facteurs de risques qui y exposent et d'évaluer les éventuels besoins de la femme ou du conjoint en termes d'accompagnement. »

3 - À quel moment l'EPNP est-il proposé ?



► Sur les 226 réponses :

- 57% des professionnels le présentent dès l'anténatal lors du suivi de grossesse :

- Préparation à la naissance et à la parentalité (PNP)
- Lors de l'entretien prénatal précoce (EPP)
- Lors des consultations prénatales
- Lors du bilan prénatal de prévention. (BPP)

- Lors du séjour en maternité

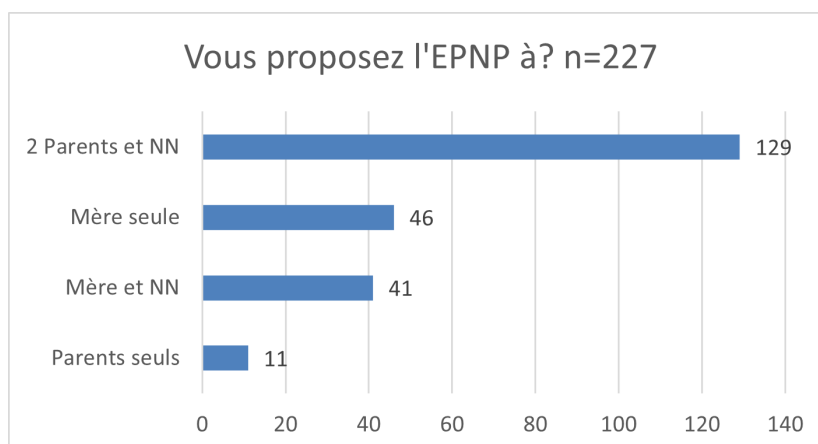
- Lors du suivi post-natal :

- Séances post-natales
- Séances de rééducations périnéales

Les professionnels communiquent sur l'EPNP à tous les moments clefs du parcours des femmes.

A la sortie de la maternité il est recommandé au moins une visite assurée par une sage-femme dans la semaine après la sortie. L'EPNP est à inclure, idéalement dans la continuité de ces visites.

4 - À qui proposez-vous l'EPNP ?

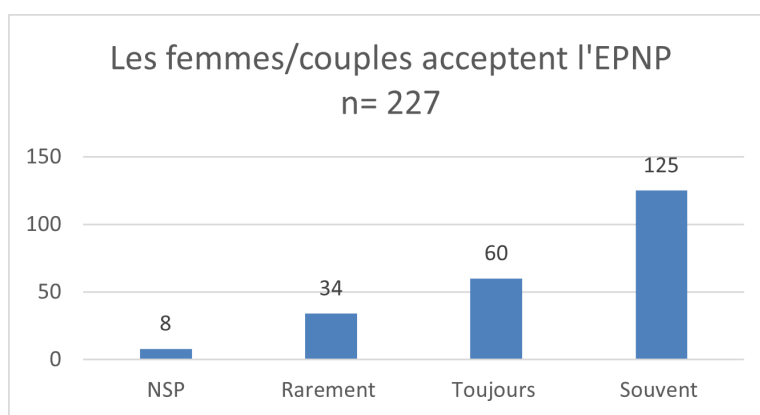


► Sur les 227 réponses :

- 129 aux deux parents en présence du nouveau-né
- 46 à la mère seule
- 41 à la mère et nouveau-né
- 11 aux parents uniquement

On peut noter dans les recommandations que cet entretien permet un accompagnement continu prenant les semaines du post-partum. Le CNSF « préconise fortement la présence de l'enfant et du co-parent pour prendre en considération les besoins et attentes de chacun d'entre eux et les interactions parents-enfant et entre les parents. Cette préconisation est à moduler en fonction du contexte de vie des couples. » (2)

5 - Dans votre expérience, les femmes acceptent elles de réaliser cet entretien ?

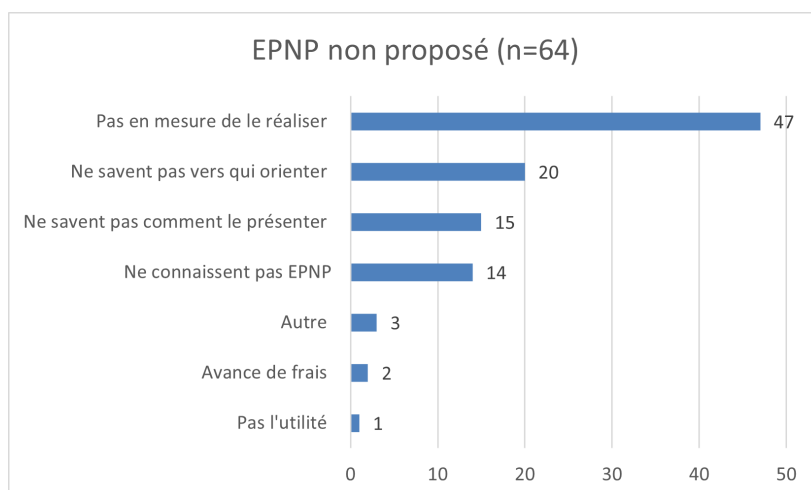


► Sur les 227 réponses, la majorité des femmes acceptent cet entretien :

- 125 femmes l'acceptent souvent, soit 55%
- 60 femmes l'acceptent toujours, soit 26,4%
- 34 femmes l'acceptent rarement, soit 14,9%

Le fait que cet entretien ne soit pas pris en charge à 100% par la sécurité sociale peut constituer un frein à son acceptation

6 - En cas de non-présentation de l'EPNP aux femmes



► Pour les professionnels ne présentant jamais un entretien post natal précoce les raisons sont :

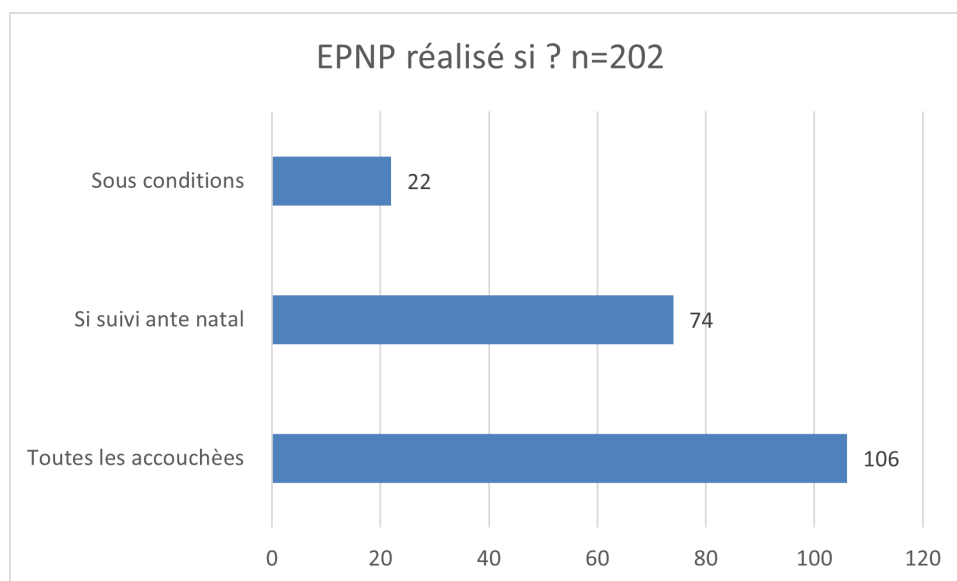
- 47 ne sont pas en mesure de le réaliser et donc ne le proposent pas
- 20 ne le pratiquent pas car ne savent pas vers qui orienter
- 15 ne savent pas comment le présenter
- 14 ne connaissent pas cet entretien
- 3 autres raisons
- 2 pensent que l'avance de frais est préjudiciable
- 1 n'en voit pas l'utilité

Pour les 3 autres raisons : 2 professionnels disent réaliser le travail de dépistage lors d'autres consultations ou lors de la pesée du nouveau-né, 1 que cet entretien n'est pas encore assez identifié dans les parcours des femmes/mères/couples.

Le CNSF préconise que l'EPNP soit réalisé «par une sage-femme qui connaît déjà l'environnement social et familial de la femme pour viser une continuité dans le parcours de soins», néanmoins, il est possible d'orienter vers un professionnel formé à sa réalisation. En outre il est recommandé que «les professionnels doivent disposer d'un réseau suffisant pour répondre aux besoins des femmes»

MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'EPNP ?

1 - Dans quels cas réalisez-vous l'EPNP ?



- 106 professionnels réalisent l'EPNP à toutes les accouchées

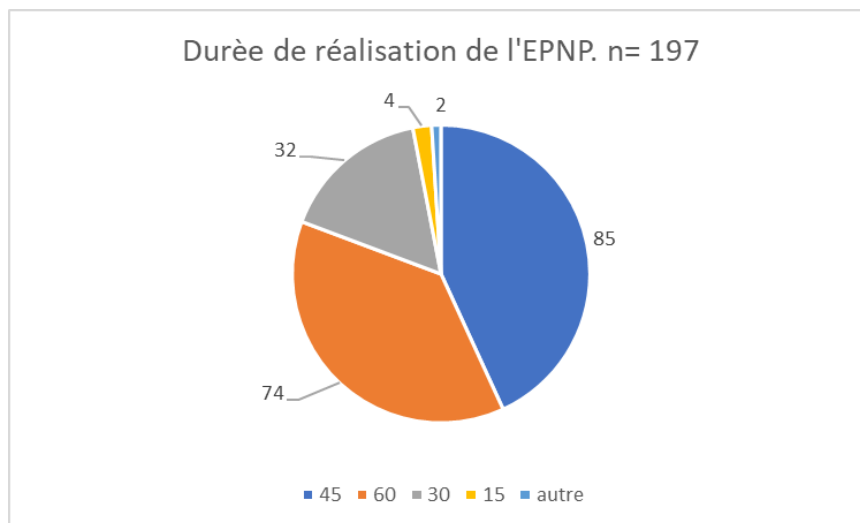
- 74 réalisent l'EPNP s'ils ont effectué le suivi anténatal

- 22 professionnels le proposent :

- 6 : conditions non explicitées
- 7 si accord/souhait de la femme
- 8 seulement si fragilités repérées
- 2 si suivi post-natal
- 1 si suivi ante et post-natal

2 - Quelle durée ?

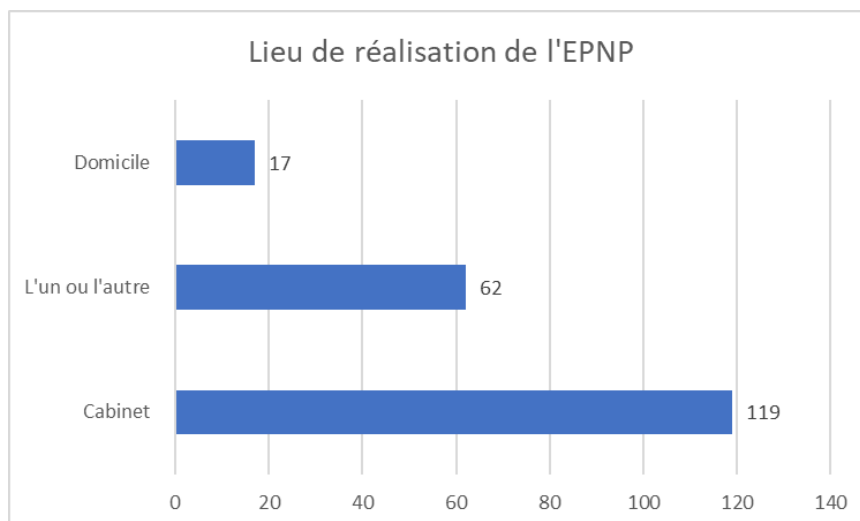
- ▶ La durée de l'EPNP est variable mais la majorité est un temps long : entre 45 et 60 minutes



Même s'il n'existe pas de durée minimale de cet entretien dans les textes de loi, contrairement à l'EPP qui doit se dérouler sur au moins 45', le Collège National des sages-femmes préconise un temps « suffisamment long » afin qu'il reste un espace d'échanges et de dialogue

3 - Où réalisez-vous l'EPNP ?

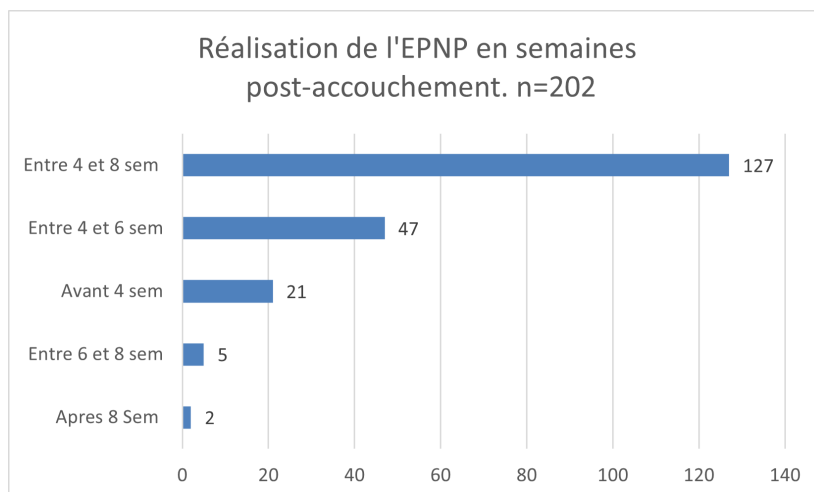
- ▶ La majorité des EPNP se font au cabinet



Le Collège National des Sages-femmes ne notifie pas de lieu spécifique

4 - À quel moment du parcours post-natal ?

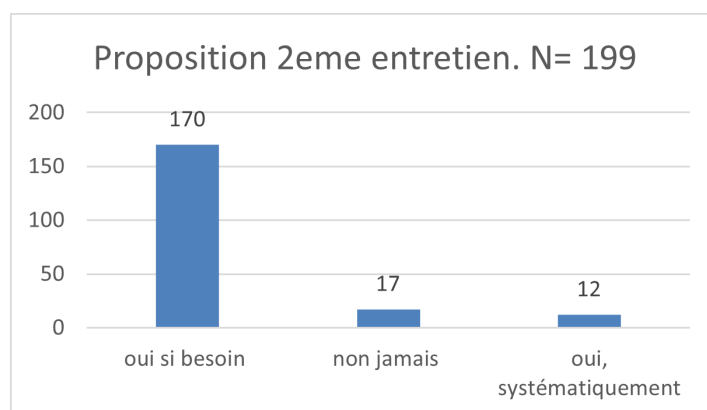
86,1 % des EPNP sont fait dès la 4ème semaine.



► Pour rappel, la Loi prévoit sa réalisation « entre les quatrième et huitième semaines qui suivent l'accouchement »

5 - Proposez-vous 1 ou 2 entretiens ?

La majorité des répondantes, 85% proposent un 2eme entretien si besoin (primiparité, vulnérabilité...)

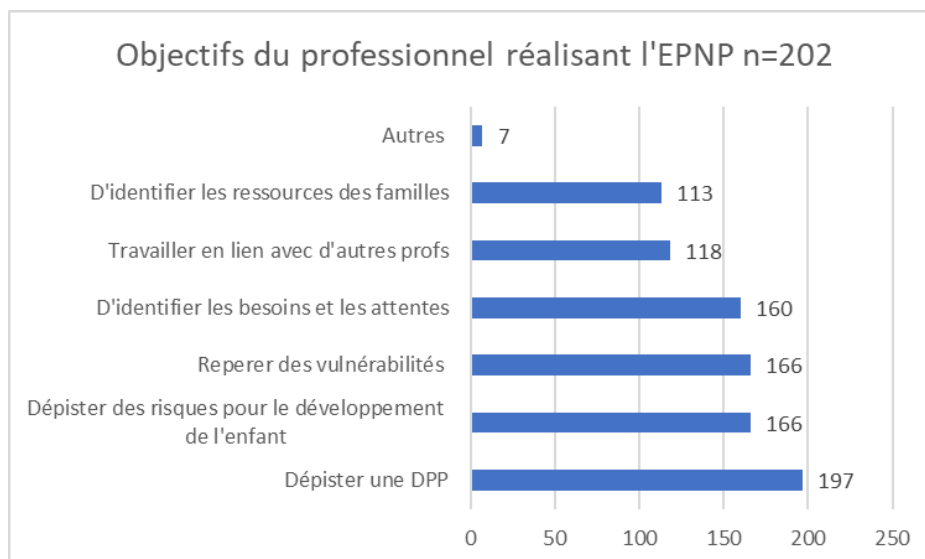


► La proposition d'un deuxième entretien peut être fait notamment chez les primipares ainsi qu'aux femmes qui présentent un facteur de risque psychologique (antécédents de dépression, facteur de risque identifié lors des séances précédentes, en particulier lors de la séance d'entretien post natal de la 4e à la 6e semaine après l'accouchement) (Code de la Santé publique cf. N°2) ;

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROFESSIONNEL RÉALISANT L'EPNP ?

1 - Objectifs

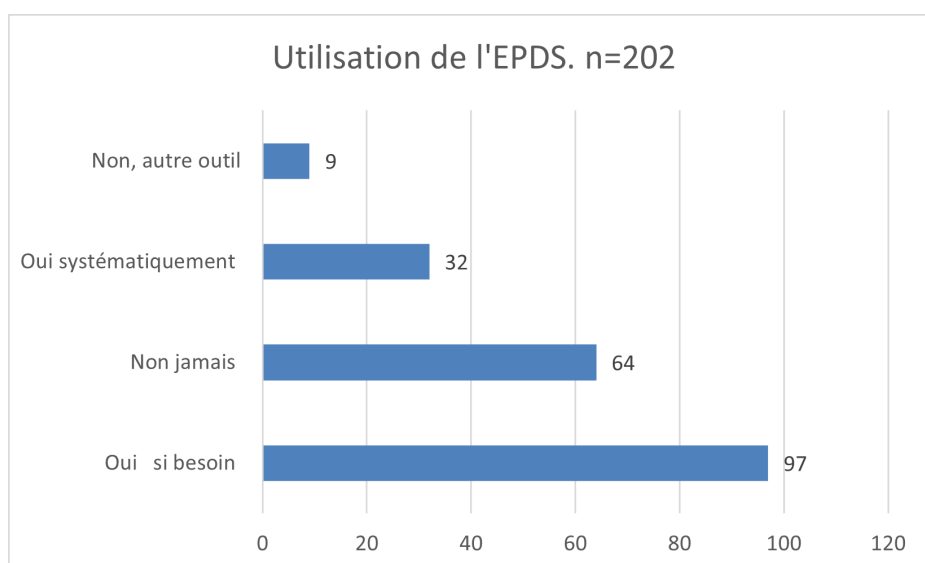
► Le principal objectif est de dépister une dépression du post partum.



Cet entretien permet en effet de dépister une dépression du post-partum mais cet outil doit permettre de consolider et ajuster l'accompagnement périnatal en miroir de l'Entretien prénatal précoce.

2 - Utilisation de l'EPDS

► Si le praticien souhaite utiliser un score pour dépister la dépression du postpartum, le CNSF préconise l'utilisation de l'EPDS ou Edinburgh Postpartum Depression Scale. Un score supérieur ou égal à 11 à l'EPDS est une alerte et nécessite un soutien, une orientation et un suivi.



Pour les 9 répondants utilisant un autre outil :

- 3 ne connaissent pas l'EPDS
- 3 ne citent pas l'outil utilisé
- 1 professionnel utilise le score de Burn Out parental d'Isabelle Roskman
- 1 professionnel cite l'échelle d'Edinburgh (soit l'EPDS)
- 1 professionnel utilise l'entretien motivationnel

Un score supérieur ou égal à 11 à l'EPDS est une alerte et nécessite un soutien, une orientation et un suivi.

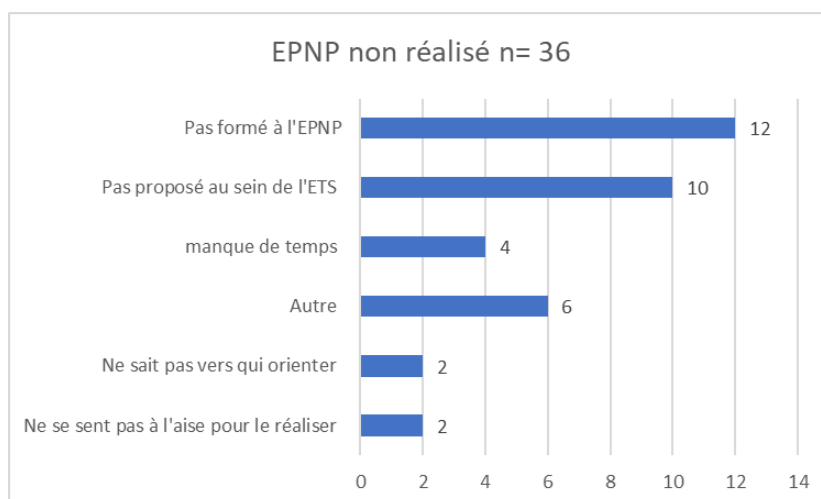
Le CNSF préconise d'identifier le service de psychiatrie périnatale le plus proche de son lieu d'exercice

afin de pouvoir orienter les couples et leur enfant en cas de difficultés perçues ou ressenties par le soignant et/ou les parents dans leur rencontre avec leur enfant.

DANS LE CAS OÙ L'EPNP N'EST PAS RÉALISÉ

1 - Demande de précisions si EPNP non réalisé

- ▶ 24 professionnels ayant répondu à l'enquête disent ne pas réaliser d'EPNP (choix multiples)



2 - Identification d'un professionnel ressource ?

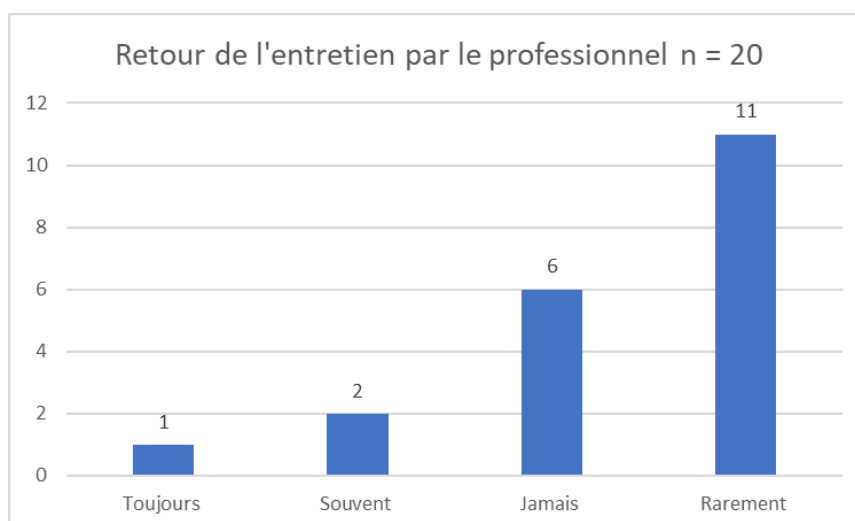
- ▶ Sur les 24 professionnels ayant répondu à cette question 20 ont identifié un professionnel ressource pouvant réaliser l'EPNP.

Le CNSF préconise à tout professionnel de santé effectuant des EPNP de pouvoir s'appuyer sur un réseau pluriprofessionnel afin de faciliter l'orientation des femmes, coparents et enfants si nécessaire à l'issue de l'entretien.

LE RETOUR DE L'EPNP

1 - En cas d'EPNP fait par un autre professionnel

- ▶ Lorsque les professionnels orientent pour la réalisation de l'EPNP un retour de sa réalisation est rarement fait, 20 professionnels répondants le souhaiteraient sur 24 soit 83%.

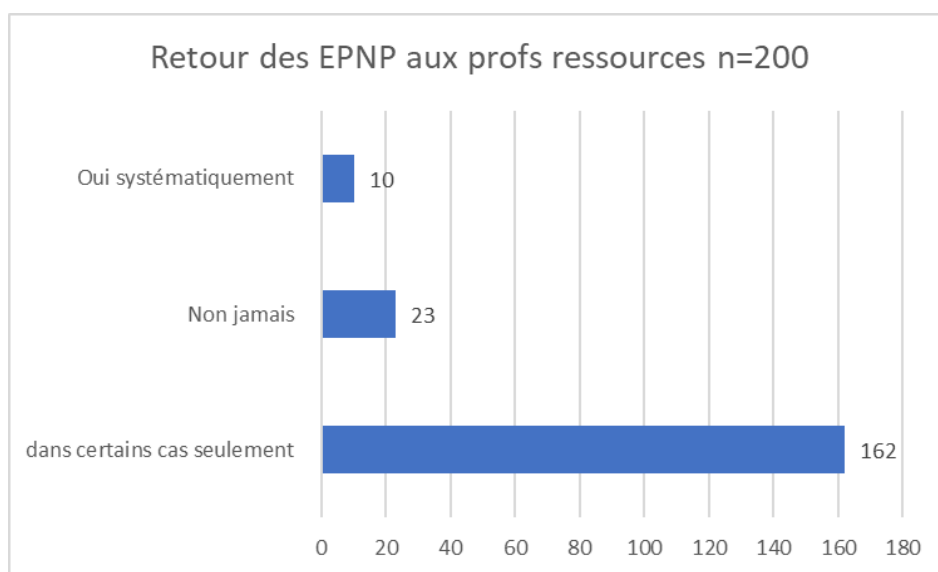


Le CNSF préconise de rédiger systématiquement une synthèse de l'EPNP, qui doit être relue et remise à la femme ou au couple. Le CNSF préconise qu'une copie puisse être adressée au professionnel de santé référent du parcours de la femme (sage-femme ou médecin). En fonction de la situation, et notamment du vécu de l'accouchement, il est préconisé de faire un retour à l'équipe ayant accompagné la femme durant l'accouchement.

2 - Dans le cas où le professionnel a réalisé l'EPNP

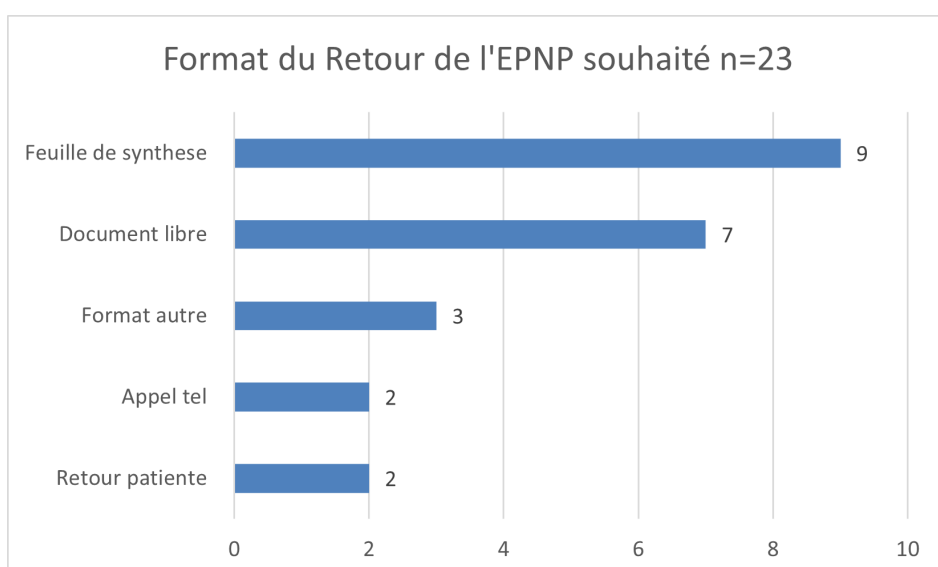
► Lorsque les professionnels réalisent un EPNP seuls 5% font un retour de celui-ci en systématique aux professionnels ressources (avec l'accord de la femme)

- 5% des professionnels font un retour en systématique
- 11,5% ne font jamais de retour
- 82,2% retour dans certains cas (repérage de fragilités notamment)



3 - Par quels moyens le retour d'information est plébiscité ?

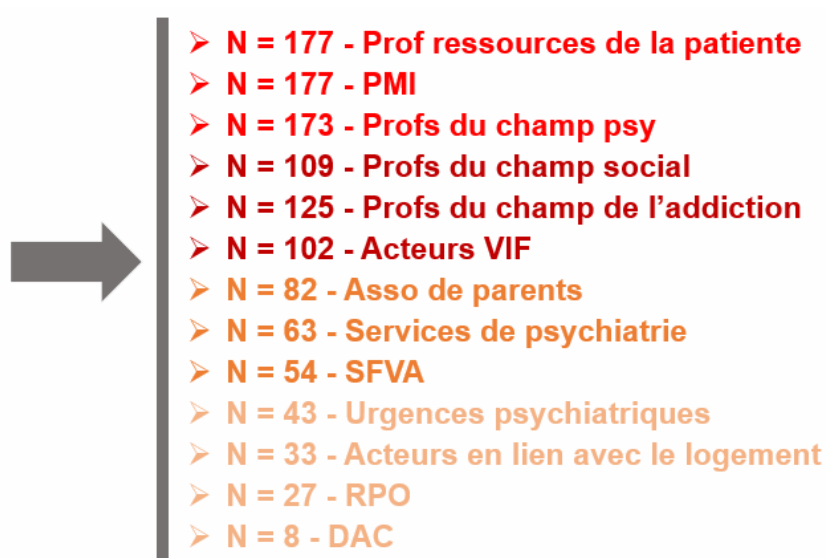
► Le retour de l'EPNP est souhaité principalement sur un format texte (feuille de synthèse ou autre)



LES RESSOURCES ET LES BESOINS DES PROFESSIONNELS

1 - Quelles ressources sont mobilisées par les professionnels ?

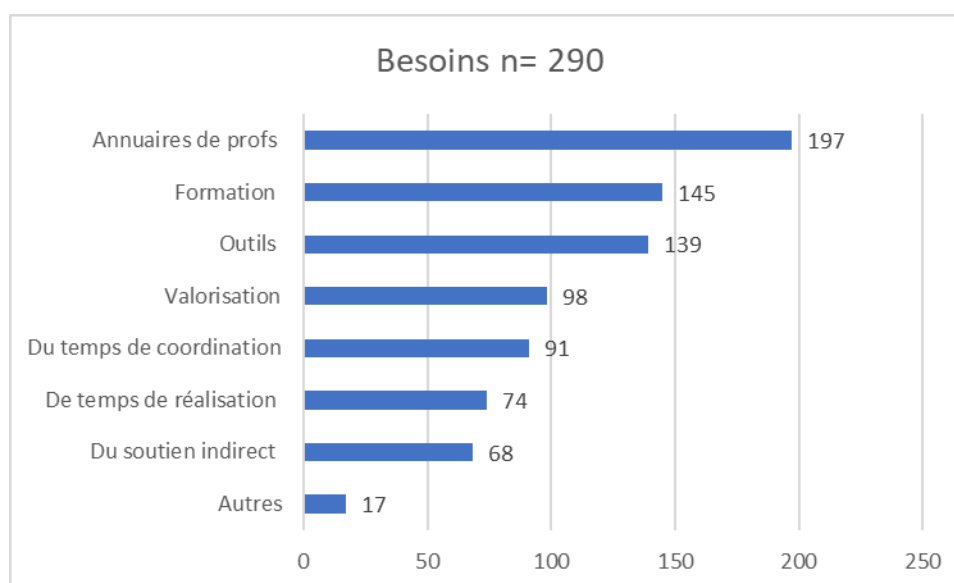
► Pour les 201 répondants les professionnels identifiés en tant que ressources sont :



Le CNSF préconise à tout professionnel de santé effectuant des EPNP de pouvoir s'appuyer sur un réseau pluriprofessionnel afin de faciliter l'orientation des femmes, coparents et enfants si nécessaire à l'issue de l'entretien.

Nous pouvons noter que le RPO et les DAC (dispositifs d'appui à la coordination départementaux) sont peu recensés comme appui pour autant ceux-ci peuvent être mobilisés pour faciliter la mise en relation entre les différents professionnels de la périnatalité sur un territoire.

2 - Les besoins exprimés par les professionnels



CONCLUSION

Depuis sa mise en place, en 2022, seules 7% des femmes ont bénéficié d'un EPNP (source CPAM Occitanie), or l'EPNP devrait être obligatoirement proposé depuis le 1er juillet 2022, à toutes les femmes ayant accouché.

À 1 an de sa mise en place, nous pouvons noter certains freins à sa réalisation :

Celui-ci n'est pas systématiquement proposé et réalisé par :

- Méconnaissance,
- Manque de temps de Consultations et ou de coordination,

Manque de connaissance de relais possibles. La prise en charge à 70% nécessitant une avance des frais, un besoin de formations et de soutien indirect.

L'instruction interministérielle en lien avec la politique des 1000 ers jours propose une montée en puissance de l'EPNP avec un taux de réalisation de :

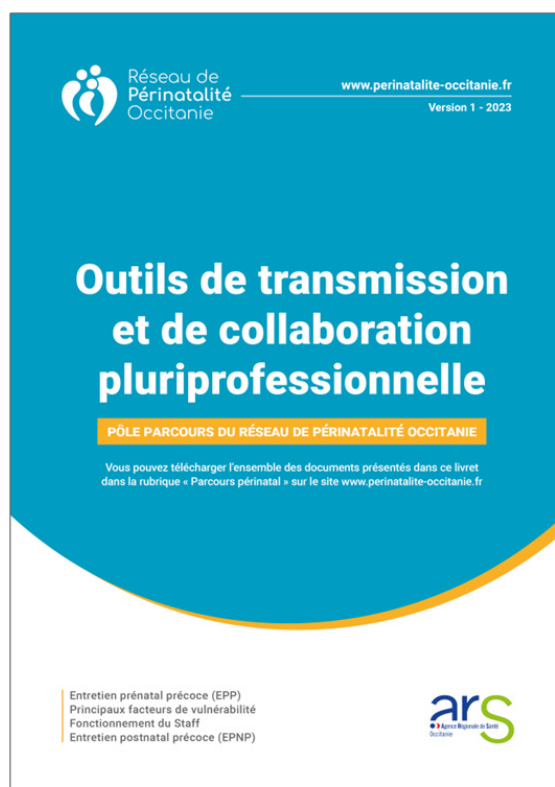
- 10% en 2023
- 60% en 2026

Des objectifs chiffrés par l'Instruction interministérielle mais au-delà des chiffres un état d'esprit à développer ! **Le RPO s'engage à :**

- Sensibiliser et former les professionnels (en contact avec des femmes enceintes) à leur pratique
- Réaliser et diffuser des outils de transmission spécifiques
- Communiquer pour améliorer sa connaissance en direction : du public, des professionnels par : des sessions de sensibilisation type « Webinaires », des rencontres dans les territoires

LA BOÎTE À OUTILS RPO

LE LIVRET RPO



DES AFFICHES

Réseau de Périnatalité Occitanie perinatalite-occitanie.fr

APRÈS L'ACCOUCHEMENT, ENTRE LA 4^e ET LA 8^e SEMAINE

L'ENTRETIEN POSTNATAL PRÉCOCE

Un moment d'écoute, d'accompagnement et d'informations pour répondre à vos attentes et à vos besoins, seule ou en couple.

CONTACTEZ UN.E SAGE-FEMME OU UN.E MÉDECIN

- 🕒 Peut être renouvelé entre 10 et 14 semaines
- 💶 Rendez-vous pris en charge à 70% par la CPAM
- 📍 À domicile ou en consultation

En savoir + : perinatalite-occitanie.fr • has-sante.fr • 1000-premiers-jours.fr

Réseau de Périnatalité Occitanie - Site Toulouse : 24 Impasse de la Ramblière - 31300 Toulouse
Site Montpellier : Espace Henri Berthelano - Bâtiment A - 59 avenue de Fila - 34033 Montpellier

DES SUPPORTS DE TRANSMISSION

ENTRETIEN POSTNATAL PRÉCOCE

Synthèse et transmissions Document rempli avec la patiente ou le couple

Ce document est remis à la patiente/couple afin qu'il puisse le transmettre aux professionnels de santé qui les accompagnent autour de la naissance.

- PROFESSIONNEL AVANT RÉALISÉ L'ENTRETIEN**

Nom : _____ Fonction : _____ Tél : _____

Entretien réalisé le : ____/____/____ Entretien réalisé : En couple Individuel
- INFORMATIONS SUR LA FAMILLE**

Nom et Prénom mère : _____ Âge : _____

Tél. (ou Email) : _____

Grossesse suivie par - Nom : _____ Fonction : _____

Nom et Prénom du Co-parent : _____

Adresse : _____

Nom et Prénom de(s) l'enfant (s) : _____

Né(e)(s) le : ____/____/____ Maternité : _____

Nbre d'enfants au domicile : _____
- VÉCU DE LA PATIENTE, DE LA DÉCOUVERTE DE LA GROSSESSE À CE JOUR**

- VÉCU DU CO-PARENT, DE LA DÉCOUVERTE DE LA GROSSESSE À CE JOUR**

Réseau de Périnatalité Occitanie **ars**

ENTRETIEN POSTNATAL PRÉCOCE - SYNTHÈSE ET TRANSMISSIONS

UNE FORMATION EPNP

La formation à la conduite de l'entretien post-natal précoce fait partie des orientations prioritaires de développement continu visant les sages-femmes et les médecins. Le RPO a mis en place une formation DPC coconstruite avec des professionnels d'Occitanie, 3 bi-

nômes existent :

- Pédopsychiatre/sage-femme
- Psychologue/sage-femme (x2)

Pour connaître les formations sur ce sujet vous pouvez vous référer à notre catalogue de formations sur notre site www.perinatalite-occitanie.fr

Pour être informé sur les groupes de travail, les inscriptions aux formations : contact@perinatalite-occitanie.fr

Retrouvez également le RPO sur :

- LinkedIn
- Facebook
- YouTube

DES REPRISES DE SITUATION COMPLEXE

Dans les besoins des professionnels il est noté le soutien indirect. Le RPO organise en visio des reprises de situation complexe avec le soutien d'un pédopsychiatre.

L'objectif est d'améliorer, dès la grossesse, la sécurité émotionnelle des parents en mobilisant leurs ressources et permettant ainsi de prévenir des troubles du développement psycho-affectif des enfants.

Il s'agit de choisir, avec un recul suffisant, une situation ayant soulevé des difficultés particulières que les professionnels souhaitent « mettre au travail », pour en analyser les dysfonctionnements en réunissant un maximum d'acteurs.

Un travail préparatoire est effectué avec l'équipe et un membre du RPO.

Lors de reprise de situation accompagnée par un pédopsychiatre conduisant la séance, le ou les professionnels impliqués dans la situation déroulent chronologiquement les faits.

Des pauses permettant l'analyse et les échanges, sont réalisées à chaque grande étape de l'histoire relatée.

Tout professionnel engagé dans la périnatalité, du secteur public ou privé, salarié ou libéral du champ médical, psychologique ou social, médecins généralistes, gynécologues médicaux, obstétriciens, pédiatres, psychologues, sages-femmes, puéricultrices, travailleurs sociaux sont invité à présenter une situation et/ou à participer à ces sessions.

3 sessions par an sont organisées en visio.

RÉFÉRENCES

- 1. Décision du 28 mars 2022 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie
- 2. Entretien postnatal précoce - Préconisations pour la pratique clinique- Collège National des sages-femmes de France 2022 _Eléonore Bleuzen, Sarah Benjilany, Adrien Gantois, Myriam Kheniche, Nathalie Baunot, Sophie Guillaume, Nathalie Piquée, Priscille Sauvegrain, Laurent Gaucher
- 3. Les morts maternelles en France : mieux comprendre pour mieux prévenir. 6e rapport
- 4. [Article 86 - LOI n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)



Site de Toulouse

24, impasse de la Flambère
31300 Toulouse

Site de Montpellier

Espace Bertin Sans - Bât A
59 avenue de Fès
34080 Montpellier

perinatalite-occitanie.fr